

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<i>Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature</i>	
 Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement	<i>Direction de l'eau et de la biodiversité</i>	

## **Assainissement collectif : autosurveillance des micropolluants dans les rejets des stations d'épurations**

<b>Public visé</b>	<p>Agents chargés de la police de l'eau en DDT, agents en DREAL en charge de la politique de l'eau ou de l'animation de la police de l'eau</p> <p>Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation des agents en charge de la politique ou de la police de l'eau.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Être capable de mettre en œuvre la réglementation et veiller à son respect en vue de restaurer ou préserver le bon état des eaux qualitatives</b>
<b>Objectifs spécifiques</b>	Être en mesure d'organiser, pour les stations de traitement des eaux usées de plus de 100000eqH en 2011 et plus de 10000Eqh en 2012, la mise en place de l'autosurveillance des rejets de micropolluants, et être en mesure de contrôler cette autosurveillance et d'analyser les résultats de cette autosurveillance
<b>Date</b>	<b>11 mars 2016 matin</b>
<b>Lieu</b>	<u><a href="#">IFORE - La Défense, Tour Pascal B</a></u>
<b>Pré-requis</b>	<p>Être sur un poste exerçant des missions de Police de l'eau (depuis 6 mois) et connaître la réglementation relative à l'assainissement.</p> <p><b>Cette formation est juxtaposée à 3,5 j de formation sur la réglementation de l'assainissement collectif et non collectif (du lundi au jeudi précédent la formation), dont le contenu permet de satisfaire le prérequis sur la connaissance des textes réglementaires applicables en assainissement collectif. Pour cette formation, une inscription spécifique en ligne sur le site d'internet de l'IFORE est à effectuer.</b></p>
<b>Techniques d'animation</b>	Diaporama, Temps d'échange en groupe

## **programme**

Vendredi 11 mars 2016

**9h00 – 13h15**

**La question des micropolluants : éléments de contexte (DCE, plan national d'action micropolluants)**

**L'état des lieux de la connaissance relative aux micropolluants dans les systèmes d'assainissement :**

**La démarche actuelle de surveillance des émissions de micropolluants par les stations de traitement des eaux usées :**

**Superviser la mise en place de l'autosurveillance:**

**Évaluation du stage (présence des stagiaires obligatoires)**